



PRESTATIONS MUNICIPALES

Pièces Justificatives à fournir

1- **Votre enfant entre en petite section de maternelle (PS), en Cours Préparatoire (CP) ou vous venez d'arriver sur la commune, vous devez aussi en priorité remplir et nous faire parvenir le dossier d'inscription scolaire.** Ce dernier contenant déjà des pièces justificatives, vous ne devrez nous fournir, dès réception, que votre avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019 pour le calcul de votre tranche tarifaire au plus tard le 20 septembre 2020.

2- **Votre enfant était déjà scolarisé cette année dans une école publique de la commune,** merci de nous faire parvenir les pièces ci-dessous :

- Une photo d'identité (portrait) récente de l'enfant
- Un justificatif de domicile (facture EDF, EAU, abonnement internet fixe, avis imposition de la taxe d'habitation, compromis de vente...)

Par la suite, Dès réception, la copie de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019 pour le calcul de votre tranche tarifaire au plus tard le 20 septembre 2020.

